



SEP ATHLÉTISME

1 photo
d'identité

FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2022/2023

A remplir par chaque adhérent majeur ou par les parents/représentants légaux pour les enfants mineurs

NOM: _____ F H PRENOM: _____

ADRESSE: _____

CP: _____ VILLE: _____

DATE NAISSANCE: _____ NATIONALITE: _____

PORTABLE ATHLETE: _____ TEL DOMICILE ATHLETE: _____

PORTABLE PARENTS : _____ TEL DOMICILE PARENTS (si différent): _____

ADRESSE E-MAIL ATHLETE : _____

ADRESSE E-MAIL PARENT (SI ATHLETE MINEUR) : _____

SI CERTIFICAT MEDICAL, INDIQUEZ LA DATE : _____ / _____ / _____ N° LICENCE 2021/2022 : _____

DOCUMENTS A JOINDRE A CETTE FICHE D'INSCRIPTION

- 2 enveloppes timbrées à vos noms et adresses
- une photocopie de la pièce d'identité de l'adhérent + 1 photo d'identité
- les autorisations + informations datées et signées (au verso de la fiche)
- votre règlement de la cotisation
- **LE CERTIFICAT MEDICAL POUR LES MAJEURS :**
 - Pour une première prise de licence d'un majeur : Un certificat médical datant de < de 6 mois, dûment rempli, qui mentionne obligatoirement : **non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition**
 - Pour un renouvellement de licence d'un majeur : J'ai validé le questionnaire de santé sur l'espace licencié de la FFA (attention, le certificat médical ne doit pas être utilisé pour plus de 2 renouvellements)
- **LE CERTIFICAT MEDICAL POUR LES MINEURS :**
 - Pour une première prise de licence d'un mineur : J'atteste avoir complété et validé le questionnaire de santé avec le mineur (disponible sur sep-athletisme.clubeo.com) et qu'aucune réponse ne donne lieu à un examen médical.
 - Pour un renouvellement de licence d'un mineur: j'ai validé le questionnaire de santé sur l'espace licencié de la FFA du mineur.

Vous recevrez un e-mail de la FFA, vous demandant de lire et de valider les conditions d'assurance. Une fois validé, votre licence vous sera adressée par e-mail :

Un dossier incomplet ne peut pas être accepté. L'athlète peut participer aux entraînements seulement quand le dossier complet est rendu à l'organisation. Les nouveaux athlètes ont droit à 1 séance d'essai (moyennant une décharge à signer sur place) sous la responsabilité des parents et sont invités à s'inscrire au plus vite possible afin d'être couvert par l'assurance.

Cotisation annuelle par personne pour toute inscription avant le 1^{er} novembre 2022 :

BABY (2017-2018) + EA 1^{ere} année (2016) (séances du samedi matin) : **170 euros** (nombre de places limitées).

de EA (2015 et avant) au MASTER : **140 euros**

A partir du 1^{er} novembre 2022 les tarifs augmentent de 30 euros

Règlement de la somme totale de :euros par chèque (à l'ordre du SEP Athlétisme)

ANCV SPORT espèces Un paiement en plusieurs fois (par chèques) est possible

LES CATEGORIES

Catégories valables à partir du 1^{er} septembre 2022

CATEGORIE	CODE	ANNEE	CATEGORIE	CODE	ANNEE
BABY*	BA	2017-2018	CADETS	U18	2006-2007
EVEIL ATHLETIQUE	U10	2014-2015-2016	JUNIORS	U20	2004-2005
POUSSINS	U12	2012-2013	ESPOIRS	U23	2001-2002-2003
BENJAMINS	U14	2010-2011	SENIORS	SENIOR	DE 1989 A 2000
MINIMES	U16	2008-2009	MASTERS	MASTER	1988 ET AVANT

Le SEP Athlétisme vous remercie de bien vouloir prendre note des informations importantes ci-dessous, de cocher les cases pour acceptation et de dater et signer les autorisations.

Autorisation de droit à l'image

Le SEP Athlétisme met à votre disposition son site internet: sep-athletisme.clubeo.com sur lequel il publie des informations pratiques, des résultats des compétitions/match, des photos, et des informations sur toutes les autres activités de la section, et qui peuvent le cas échéant être relayées sur sa page Facebook.

Majeur : Je soussigné(e) (prénom + nom) accepte par la présente que les photos sur lesquelles je figure puissent être utilisées uniquement dans le but d'animer le site internet de la section et éventuellement le magazine trimestriel Pavillons Info, édité par la Mairie des Pavillons-sous-Bois. En aucun cas, l'association ne cédera les photos visées à des tiers.

Si l'enfant est mineur : Je soussigné(e) (prénom + nom) parent ou responsable légal de (prénom + nom enfant): accepte par la présente que les photos sur lesquelles figure mon enfant, puissent être utilisées uniquement dans le but d'animer le site internet de la section Athlétisme et éventuellement le magazine trimestriel Pavillons Info, édité par la Mairie des Pavillons-sous-Bois. En aucun cas, l'association ne cédera les photos visées à des tiers.

J'accepte l'autorisation de droit à l'image

Autorisation de soin sur mineur

Je soussigné(e) (prénom + nom) donne mon accord pour le moyen de transport retenu pour les déplacements en compétition/match et j'autorise les accompagnateurs à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'urgence (soins divers, hospitalisation, etc.) sous réserve d'être informé(e) dans les plus brefs délais.

J'accepte l'autorisation de soin sur mineur
Le SEP Athlétisme sollicite par ailleurs les parents des jeunes sportifs pour participer aux transports, selon le calendrier des compétitions, et demande à chaque famille susceptible de transporter des enfants, de fournir une photocopie de l'assurance du véhicule et du permis de conduire du conducteur, au moment de l'inscription.

E-mail et SMS

Votre adresse e-mail est indispensable pour établir la licence, qui vous sera envoyée directement via e-mail par la FFA. De plus, le SEP est susceptible de vous envoyer des communications importantes de fonctionnement via SMS, Whatsapp ou e-mail.

J'accepte que le SEP transmette mes coordonnées à la FFA pour établir ma licence et accepte qu'en cas de besoin, le SEP me contacte par e-mail, Whatsapp ou par SMS.

Responsabilité

Tout mineur reste sous la totale responsabilité du ou des parent(s), du représentant légal, de l'accompagnateur, en dehors des horaires d'entraînement. L'entraîneur et les dirigeants sont responsables des enfants mineurs dont ils ont la charge uniquement pendant les séances programmées. Tout enfant doit être accompagné à l'entrée et à la sortie de son activité. Le SEP n'autorise pas et n'assure pas la garde des enfants en dehors de leur séance programmée. Le SEP n'exerce aucun contrôle sur les accompagnateurs des enfants à l'entrée et à la sortie des activités, ce contrôle est du ressort de l'autorité parentale.

Je reconnais avoir pris connaissance de la réglementation du SEP en termes de Responsabilité et de les respecter

Données personnelles

Le Stade de l'Est Pavillonnais (SEP) n° SIRET 330 997 826 00020 s'engage à respecter et protéger votre vie privée. Nous entendons dans ce cadre que vous sachiez comment et pourquoi nous utilisons les données à caractère personnel que nous recueillons à votre sujet, détenons en ce qui vous concerne, et de la manière dont nous les utilisons. Notre Politique de Protection des données personnelles de notre association explique également les options dont vous disposez en ce qui concerne vos données à caractère personnel. En nous communiquant vos données personnelles dans le cadre de votre adhésion, vous acceptez sans réserve les termes de cette Politique. La Politique est consultable sur simple demande au secrétariat du SEP Omnisport, via l'adresse @ : seppav@free.fr, et sur le site notre section : sep-athletisme.clubeo.com.

Je reconnais avoir pris connaissance de la Politique de Protection des données du SEP et l'accepte

Règlement intérieur

Le Règlement Intérieur du Stade de l'Est Pavillonnais est consultable sur le site : sep-athletisme.clubeo.com, via l'affichage au secrétariat de l'Omnisport et sur simple demande auprès du secrétariat du SEP Omnisport (seppav@free.fr).

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du Stade de l'Est Pavillonnais et de le respecter.

Je soussigné(e) (prénom + nom) / (parent ou responsable légal de (prénom + nom enfant): reconnais avoir pris connaissance des informations importantes ci-dessus, d'accepter et de respecter celles et ou j'ai coché la case.

Date
Signature